
Séance du 12 mars 2009

N°2009.03.A.6.

**OBJET : POLE JEUNESSE COMMUNAUTAIRE A ARTANNES SUR INDRE -- PLAN DE
FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le douze mars deux mille neuf à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT

Absents excusés :

- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Val de l'Indre ;

Vu le contrat de Pays Indre et Cher signé le 21 septembre 2007 ;

Vu la décision du conseil d'administration de la CAF Touraine en date du 21 décembre 2007 accordant à la Communauté de Communes du Val de l'Indre une aide de 200 000 € (100 000 € sous forme de subvention et 100 000 € sous forme de prêt) pour la construction d'un pôle jeunesse ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2008 portant délégation au bureau du pouvoir d'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté, approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires, et passer à cet effet les actes nécessaires ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2007.12.A.1 en date du 19 décembre 2007 approuvant l'Avant Projet Définitif remis par le maître d'œuvre et fixant à l'issue de cette phase APD le coût prévisionnel des travaux ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **D'arrêter** comme suit le plan de financement de l'opération de construction d'un pôle jeunesse communautaire à Artannes sur Indre dont le montant prévisionnel est estimé à **549 995,48 € HT** :

CAF subvention	100 000 €
CAF prêt	100 000 €
Conseil régional du Centre	225 000 €
Communauté de Communes du Val de l'Indre	124 995,48 €
TOTAL	549 995,48 € HT

- **De solliciter** auprès du Conseil régional du Centre, au titre du contrat régional du Pays Indre et Cher, une subvention de 225 000 € (correspondant à 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 450 000 € HT) pour le financement des travaux de construction d'un pôle jeunesse communautaire à Artannes sur Indre ;

Pour extrait conforme

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

24 MAR. 2009

Publié ou notifié le :

26 MAR. 2009



Le Président,

Jacques DURAND